Accusé de réception - Ministre de l'intérieur 068-226800019-20111109-000008652-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 14/11/2011

Réception par le Prefet : 14/11/2011

Publication: 16/11/2011

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de l'Assemblée





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2011-11-4-1 Séance du mercredi 9 novembre 2011

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS THUR DOLLER : CONVENTION PORTANT FIXATION DE LA SUBVENTION 2011

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Accorde une subvention de 76.000 € au Syndicat Mixte du Pays Thur Doller pour le fonctionnement du CLIC « Thur Doller »,
- Approuve la convention entre le Département du Haut-Rhin et le Syndicat Mixte du Pays Thur Doller (organisme gestionnaire du CLIC) jointe en annexe,
- Autorise le Président à la signer,
- Précise que le montant nécessaire sera prélevé sur la ligne budgétaire prévue au budget primitif 2011 : I711 - Chapitre 65 - Fonction 53 - Nature 65734

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1" Vice Président

Romy WITH

Adopté